

Oui le choix du prénom et de l'alimentation sont importants pour l'assimilation

écrit par Maxime | 29 avril 2016



L'un de nos commentateurs, sous [l'article](#) évoquant l'assimilation, pose une question :

“En quoi le prénom et la façon de s'alimenter entreraient-ils en compte dans la mesure de l'assimilation aux règles de vie nécessaires au bon fonctionnement de la société?”

La réponse à cette question paraît évidente pour le prénom, dans la mesure où il joue un rôle important dans l'interaction sociale, notamment en entreprise, où il est de plus en plus habituel que les gens s'appellent par leur prénom.

Il m'arrive de travailler avec des gens dont je ne me souviens jamais du prénom, parce qu'il est trop complexe à retenir pour moi, spécialement en raison de sa longueur et de sa consonance. Les prénoms ont souvent une étymologie particulière, une origine, ils s'inscrivent dans un contexte socio-culturel et quand vous souhaitez vous intégrer dans un nouveau pays, adopter un prénom traditionnel de ce pays est un acte d'allégeance qui montre votre volonté de faire partie du

corps social. D'ailleurs, au début de la vague d'immigration massive (années 1970), les étrangers venant en France changeaient souvent leur prénom, ne serait-ce que pour le franciser.

Ce verbe finira-t-il par disparaître de la langue française ? La francisation est une procédure traditionnelle du droit civil, qui évite le désagrément du port d'un prénom entièrement nouveau et permet d'en avoir un ressemblant, la graphie et la prononciation étant modifiées simplement. Il faut reconnaître qu'aujourd'hui, des « Français de souche » (dont les ancêtres étaient Français depuis de nombreuses générations) donnent à leurs enfants des prénoms qui ne sont pas traditionnels en France et contribuent ainsi à rendre obsolète la notion de prénom français pourtant consacrée législativement (mais je ne serais pas étonné que les socialistes nous fassent une réforme là dessus avant d'être chassés du pouvoir!).

Travaillant régulièrement avec des Français fraîchement immigrés, ou des étrangers (notamment africains), je reconnais être un peu ému et amusé à la fois quand ils portent un vieux prénom français. Ainsi, dans des pays comme le Gabon ou le Cameroun, beaucoup portent des prénoms qui ne se donnent plus en France et malgré les différences culturelles, je me sens plus proche d'eux ainsi ; j'ai plus envie de découvrir la personne aussi dans ce cas. C'est un phénomène de psychologie sociale tout simplement, qui n'a rien à voir avec de la discrimination, dans la mesure où ce ressenti ne se répercute pas dans des actes.

On peut alors se poser des questions quand un Français demande à changer de prénom pour adopter un prénom qui n'est pas traditionnel en France pour des raisons religieuses, tout en restant français et vivant en France. Il est vrai que les racines chrétiennes de la France sont manifestées dans les prénoms, ce qui leur confère une certaine ambiguïté. Cependant, l'usage fait que les prénoms se sont sécularisés en

même temps que la société est devenue moins religieuse. Je suis donc favorable à un contrôle renforcé des choix de prénom (par les maires et procureurs de la République) et des procédures de changement de prénom (par les juges), les juges ayant souvent pris le parti de ne pas prêter attention à ces considérations.

Il reste des personnes étrangères qui ont bien compris cette nécessité de franciser leur prénom pour s'intégrer en France. J'ai en tête une affaire assez récente : un adolescent que ses parents avaient appelé « Imam » a fait une requête pour être appelé « Raphaël ». En première instance, les juges ont refusé le changement ! Heureusement, la cour d'appel a fait droit à sa demande sur recours. J'ai trouvé ce cas d'autant plus touchant qu'il lui a fallu payer les frais de procès pour obtenir ce changement. On ne choisit pas son prénom, mais on peut choisir son intégration.

<http://collisiondegalexies.over-blog.com/2016/04/changement-de-prenom-pour-s-integrer-dans-la-nation-francaise.html>

Quant à l'alimentation, cette question pose certes moins de problèmes, mais en l'absence de certification, des gens qui ne veulent pas manger halal réduisent leur consommation de protéines animales en recourant aux oeufs, au porc, aux poissons et aux fruits de mer, principalement, compte tenu de la présence de viande halal dans le commerce.

Les risques sanitaires de l'abattage rituel peuvent expliquer la crainte de manger halal par inadvertance (<http://collisiondegalexies.over-blog.com/2016/04/zoonose-et-a-battage-rituel-quand-l-acheteur-de-l-animal-tente-de-se-retourner-contre-le-vendeur.html>).

La souffrance animale que suscite cette coutume peut aussi expliquer légitimement son rejet.

Vous avez également des revendications portant sur l'exigence de viande halal dans les prisons, auxquelles les établissements pénitentiaires savent depuis février dernier qu'ils peuvent opposer un refus :

<http://resistancerepublicaine.com/2016/01/24/halal-en-prison-et-taxe-halal-pour-financer-lislam-le-point-sur-la-loi-et-la-jurisprudence-1/>

<http://resistancerepublicaine.com/2016/02/27/conseil-detat-les-centres-penitentiaires-peuvent-refuser-de-servir-de-la-nourriture-halal/>

Si chaque culte présentait des interdits alimentaires se rapportant à des modes d'abattage spécifiques et si les prisons devaient en tenir compte, cela poserait des difficultés de gestion importantes et coûteuses (voir l'affaire de Saint Quentin Fallavier). Les cantines scolaires sont aussi exposées à ces difficultés. L'alimentation a donc un rapport avec l'intégration dans cette mesure, car l'assimilation est l'adoption des usages de vie essentiels de ceux déjà présents sur le territoire d'accueil.